

Pierre Tevanian

Professeur de philosophie au lycée de Drancy

« Quartiers sensibles »
et « zones de non droit » :
la vision sécuritaire
et misérabiliste des quartiers
populaires

Il existe aujourd'hui un consensus sur « l'explosion de la violence chez les jeunes de banlieue » et sur le « laxisme de la justice » face à cette violence, ou du moins sur son « inadaptation » aux nouvelles générations de délinquants. Plutôt que de dénoncer au coup par coup les mesures brutales qui sont prises depuis plusieurs années au nom de ce discours, il vaut mieux prendre le problème à la racine et déconstruire ce qu'il faut bien appeler le mythe de l'insécurité.

Il est crucial de ne pas se laisser entraîner, comme l'ensemble de la classe politique l'a fait naguère sur « le problème de l'immigration¹ », dans l'illusion que « l'insécurité » dont on nous parle est une « réalité » incontestable, et que seules peuvent être contestées les solutions les plus radicales que nous proposent les démagogues. Il faut enfin résister au discours d'intimidation qui est désormais omniprésent, et qui consiste à dire que si l'on se permet de mettre en doute la réalité des diagnostics catastrophistes, c'est qu'on est angélique, coupé des réalités en général et des classes populaires en particulier – de ce qu'on appelle désormais « la France d'en bas ». Car le « problème de l'insécurité » est bel et bien un mythe, même si, comme tout mythe, il mobilise des éléments de vérité, en particulier des faits divers dramatiques. En effet, la manière dont ces faits divers sont présentés, mis en scène, coupés de leur contexte et réinterprétés, est mensongère. C'est ce que s'efforcent de montrer les remarques qui suivent.

Le mythe des chiffres qui « parlent d'eux mêmes »².

La thèse selon laquelle la « violence des jeunes » connaît une expansion sans précédent, justifiant une « adaptation » de la réponse politique dans le sens d'une plus grande « fermeté », se fonde en grande partie sur une instrumen-

- 1 Lefebvre, H. *Espace et politique. Le droit à la ville II*, Paris, Anthropos, 1972-2000.
- 2 Hayot, A. « Pour une anthropologie de la ville et dans la ville : questions de méthodes », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 18, 2002.
- 3 Voir à ce sujet les travaux de l'équipe de M. Castells à l'université de Nanterre sur la rénovation parisienne.
- 4 Cherki, E., Mehl, D., « Quelles luttes ? Quels acteurs ? Quels résultats ? », *Autrement* n° 6, 1976.
- 5 Bourdin, A., « Restauration/réhabilitation : l'ordre symbolique de l'espace néo-bourgeois », *Espaces et sociétés*, n° 30-31, 1980.
- 6 Vervaecke, M., « L'habiter, les réseaux sociaux et les interactions sociales dans les quartiers anciens », *Espaces et sociétés*, n° 51, 1988.
- 7 Godard, F. et al., *Le Gouvernement des villes. Territoires et pouvoir*, Paris, Descartes et Cie, 1997.
- 8 Cette hypothèse est à l'origine de mon doctorat intitulé *Des territoires cosmopolites à l'épreuve du renouvellement urbain : « résister en habitant »*. L'habiter dépasse la stricte sphère du résidentiel et s'exprime par un entrelacement de différentes pratiques spatio-temporelles.
- 9 Agier, M., *L'Invention de la ville*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 1999.

talisation des chiffres de la délinquance. Or, les chiffres ne parlent jamais d'eux-mêmes. Ils demandent à être interprétés, et surtout lus de manière critique, en s'interrogeant notamment sur leur mode de fabrication. Car on l'oublie souvent : les chiffres publiés et abondamment commentés chaque année sont des chiffres produits par la police et la justice, qui reflètent donc au moins autant la réalité de l'activité policière que celle des faits de délinquance. En effet, plus les forces de police sont mobilisées sur une forme particulière de délinquance, plus elles contrôlent, plus elles interpellent, et plus elles enregistrent une part importante de la réalité. Parmi les exemples les plus parlants, on peut évoquer le cas du viol, des violences sexuelles incestueuses ou plus largement des violences sur enfant qui ont lieu essentiellement dans l'espace familial. Si les chiffres ne cessent d'augmenter, c'est avant tout parce que ces formes de violence n'étaient quasiment pas enregistrées il y a quelques décennies, puisque la police, mais aussi l'ensemble de la « société civile », n'en faisaient pas une préoccupation importante. Il en va de même pour toutes les formes de délinquance : c'est avant tout la focalisation du débat public et de l'activité policière sur la « délinquance de rue » qui fait augmenter les chiffres de la petite délinquance en général et de la délinquance des mineurs en particulier. Il y a un exemple qui illustre parfaitement l'effet d'optique que peuvent produire les statistiques : c'est celui de l'outrage à agent. Les outrages à agent sont en effet l'une des infractions qui contribue le plus à faire augmenter les chiffres de la délinquance. Il est certes probable que les tensions, les conflits et donc les échanges de « mots » avec les forces de police soient réellement en augmentation ; mais il faut également souligner d'une part que la « susceptibilité » des agents de police augmente elle aussi, et que le « seuil » au-delà duquel un mot de travers devient un « outrage » semble de plus en plus bas ; d'autre part que les situations propices au conflit et à « l'outrage » sont artificiellement créées par la multiplication, ces dernières années, des contrôles d'identité ou des opérations « coup-de-poing » dans des situations où aucune infraction n'a été commise. Les tribunaux voient ainsi défiler des jeunes qui n'avaient commis aucun délit avant l'intervention de la police, et que cette intervention a amenés à commettre un « outrage³ ». Mais l'exemple le plus frappant est sans doute celui de la « toxicomanie ». Les infractions liées à l'usage, à la cession ou au trafic de stupéfiants sont en effet les infractions qui font le plus gonfler les chiffres de la délinquance. Or, comme le rappelle Laurent Mucchielli, lorsqu'on regarde de près les données enregistrées dont on dispose, on s'aperçoit qu'il s'agit, dans la quasi-totalité des cas, de faits ayant trait à la consommation ou à la vente de petites quantités de drogues douces (cannabis ou herbe essentiellement). Ces infractions qui font tellement gonfler les

chiffres correspondent par conséquent à des comportements dont on sait par ailleurs, par des enquêtes sociologiques, qu'ils sont depuis les dernières décennies en train de se banaliser et qu'ils concernent une minorité de plus en plus importante, et cela dans tous les milieux sociaux. Or, il est une autre information que nous donne la lecture des chiffres de la délinquance : c'est que les personnes mises en cause pour possession de petites quantités de drogues douces sont quasi-exclusivement des personnes jeunes, de sexe masculin et issues des classes populaires. On le voit : au lieu de « laisser parler d'eux-mêmes » les chiffres, au lieu plutôt de leur faire dire ce qu'ils ne disent pas (« les jeunes sont devenus des sauvages »), on peut en tirer quelques enseignements précieux ; mais cela suppose qu'on tienne compte des biais, et qu'on croise les chiffres de la police ou de la justice avec d'autres données. Ce qu'on découvre alors, dans le cas de la « toxicomanie », c'est qu'un comportement comme la consommation et la revente de drogue douce, également répandues dans tous les milieux sociaux, ne mène devant les tribunaux qu'une petite partie des personnes concernées : les « jeunes des banlieues ». Ce qu'on découvre, en d'autres termes, c'est que nous avons bien affaire, en la matière, à une justice de classe. S'interroger ainsi sur la genèse des chiffres, et sur les chiffres comme indicateurs d'un choix politique, nous amène finalement à découvrir une autre omission : lorsqu'on assimile la réalité de la délinquance à la seule délinquance enregistrée, on occulte du même coup la partie non enregistrée ou sous-enregistrée de la délinquance et de la violence. En effet, partout où l'investissement de la police et de la Justice est nul, faible ou en baisse, les chiffres sont par la force des choses nuls, faibles ou en baisse : la délinquance patronale, par exemple, est de moins en moins contrôlée, et moins de 1 % des infractions au Code du travail constatées par les inspecteurs du travail aboutissent à des condamnations en justice (des condamnations dérisoires qui plus est). Il en va de même pour ce qui concerne la discrimination raciste à l'embauche ou au logement : aucune augmentation spectaculaire ne peut être constatée si l'on se réfère aux données du ministère de la Justice (on reste depuis de nombreuses années à moins d'une dizaine de condamnations par an), pour la simple raison qu'aucune volonté politique, et par conséquent aucun investissement policier ou judiciaire, n'existe en la matière. Il existe pourtant une multitude d'indicateurs, autres que policiers ou judiciaires, qui permettent d'affirmer que la discrimination est une forme de délinquance particulièrement répandue⁴. Quant à la violence de la chose, et sa gravité, elle n'est pas à démontrer. Mais de cette violence-là, très peu de commentateurs ou d'organisations politiques ont pris toute la mesure.

« La violence » : une catégorie d'amalgame

Une règle élémentaire de méthode veut qu'on commence toujours par définir les termes qu'on utilise, au lieu de faire comme si le sens des mots « violence », « délinquance » et « insécurité » allait de soi, et comme si ces mots étaient interchangeable. Car « violence » n'est pas synonyme de « délinquance » : il existe des formes de délinquance qui sont peu ou pas du tout violentes, et ce sont justement celles-là qui contribuent à faire augmenter le chiffre global de la délinquance : l'outrage à agent, par exemple, ne peut pas sérieusement être considéré comme un acte très violent. Et la consommation de cannabis encore moins. Inversement, les formes de délinquance les plus violentes, comme les homicides volontaires, ne sont pas en hausse (ils stagnent autour de 600 cas par an – soit pas plus que les décès causés par des accidents de travail, et dix à vingt fois moins que les décès par accident de la route ou par suicide). Ni les homicides volontaires commis par des mineurs (autour de trente cas par an). Ni les homicides commis contre des policiers. Par ailleurs, il y a des formes diverses de violence, plus ou moins graves, et plus ou moins légitimes. Quoi de commun entre un vol à l'arraché, une injure, une gifle, un meurtre, un viol, et une émeute consécutive à une « bavure » policière ? Quel intérêt, pour la compréhension de ces phénomènes, de les ranger tous sous la même catégorie générique ? Aucun. Le seul intérêt de cette catégorie d'amalgame, « la violence », c'est qu'elle permet d'imposer sans le dire une thèse implicite : la thèse selon laquelle il existe une réalité homogène, « la violence », qui commence dès le premier mot de travers, dès la première « incivilité », et qui se poursuit inéluctablement, si on n'y prend garde, dans une escalade qui culmine avec la criminalité organisée et l'homicide. En d'autres termes : lorsqu'on se refuse à distinguer entre délinquance et violence, ou entre différents types et degrés de violence, on aboutit très facilement à la « théorie de la vitre cassée » et à la doctrine de la « tolérance zéro ».

Le mythe de l'âge d'or

Les discours catastrophistes sur l'explosion de la violence des jeunes reposent également sur une amnésie plus ou moins volontaire : pour pouvoir affirmer que nous vivons une période de déferlement sans précédent de la violence, il faut au préalable avoir bien oublié ce qu'il en était réellement de la violence dans le passé. Or, si l'on se réfère sérieusement à toutes les sources qui sont à notre disposition sur le passé comme sur le présent, forme de délinquance par forme de délinquance, on s'aperçoit qu'il existe aujourd'hui des formes nouvelles de délinquance et de violence, ou du moins des formes de délinquance et de violence qui semblent actuellement en augmentation (par exemple les caillassages de bus, les outrages à agent et plus largement les

conflits avec les institutions, ou encore la consommation de cannabis), mais que ces formes de délinquance sont les moins violentes, et qu'inversement les formes les plus violentes (comme les homicides volontaires, les homicides commis par des mineurs ou les viols collectifs) ne sont pas en augmentation⁵. L'âge d'or dont nous parle le nouveau sens commun sécuritaire fut en réalité une période où le risque de se faire tuer était bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. À ceux qui nous accusent d'être angéliques, il faut donc répondre que ce sont eux qui ont une vision angélique du passé.

La logique du bouc émissaire

Il est un autre mensonge, l'un des plus répandus et des plus pervers, qui consiste à évoquer des faits réels, mais en prétendant, sans la moindre preuve, que les jeunes de banlieue en ont le monopole. C'est ainsi, par exemple, qu'on parle des « tournantes », et plus largement des formes plus ou moins agressives de sexisme ; c'est ainsi également qu'on parle de l'antisémitisme. Dans tous les cas, le discours dominant a ceci de pervers qu'il pointe du doigt des problèmes bien réels, dont la gravité est indiscutable, mais qu'il oublie de dire que les problèmes en question concernent en réalité l'ensemble de la société française, et qu'aucune donnée empirique ne permet d'affirmer que la jeunesse des banlieues est davantage en cause que le reste de la société⁶.

La « marque du négatif »

Le tableau que la majorité des dirigeants politiques et des grands médias dressent de la banlieue et des jeunes qui y vivent est également mensonger parce qu'un certain nombre de réalités y sont absentes. En effet, si le mot « violence » renvoie de manière automatique à la banlieue et à ses « jeunes », qui semblent de ce fait en avoir le monopole, la réciproque est vraie : les mots « jeunes », « banlieue », et « jeune de banlieue » renvoient automatiquement au mot « violence », comme si, en banlieue, ou du moins chez ces jeunes, il n'y avait que de la violence. Or, il se passe beaucoup de choses en banlieue, qui ne se résument pas à l'incendie d'une poubelle, au vol d'une voiture ou au règlement de compte entre cités. Parmi les problèmes que vivent les habitants de la banlieue, et dont les élus et les grands médias parlent moins volontiers que de la « violence des jeunes », il y a aussi des violences autrement plus graves et plus fréquentes, qui sont commises par l'entreprise ou par l'institution, et qui frappent au premier chef ces jeunes qu'on stigmatise et qu'on accuse : chômage, précarité, discriminations, brutalités policières⁸... Il y a aussi en banlieue un potentiel énorme, rarement reconnu : une vitalité, des solidarités et des formes de vie sociale, culturelle et politique qui s'inventent⁹, dans l'indifférence générale des élus et des grands médias. Il est extrêmement

important de le rappeler, car le plus souvent, les mieux intentionnés tentent de défendre les jeunes de banlieue en les réduisant au statut de victimes. Mis à part la violence, admettent-ils d'un commun accord avec leurs adversaires « sécuritaires », « Il n'y a rien¹⁰ ». Un nouveau sens commun progressiste, alimenté par certains sociologues, décrit la banlieue comme un « désert », un « no man's land », où vivent des jeunes qui « ne sont unis que par la galère, la désorganisation et la rage ». On parle également d'anomie, d'absence de repères et d'absence de conscience politique... Cette vision misérabiliste est non seulement fautive, mais aussi inopérante pour contrer l'offensive sécuritaire que nous affrontons aujourd'hui : tout au plus permet-elle de modérer la peur et la haine ; ce qu'elle laisse en revanche intact, c'est le mépris des « jeunes de banlieue ».

L'oubli de l'origine

Ce qui engendre le mépris, et donne une apparence de réalité à l'image de jeune de banlieue comme corps furieux, « sauvage » ou « dé-civilisé », c'est aussi l'oubli, ou plutôt le refoulement de l'origine des phénomènes de délinquance ou de violence. On peut le constater à propos de la petite délinquance : on a assisté, ces dernières années, de manière plus ou moins consciente et délibérée, à la mise à l'écart des enseignements que nous apporte la sociologie sur la corrélation forte existant entre origine sociale et incarcération (la population carcérale est une population plus jeune, plus masculine et d'origine plus pauvre que la moyenne). Dans les grands médias, les sociologues ont peu à peu cédé la place à de nouveaux « experts » : des psychologues qui dépolitisent la question en rattachent « la violence » en général à la nature humaine et au « besoin d'agression » ou au « manque de repères », voire à la « carence d'éducation », ou des entrepreneurs en « sécurité publique » comme le très influent Alain Bauer, qui a réussi à publier un *Que sais-je ?* sur les « violences urbaines », et dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est juge et partie¹¹... Il en va de même si l'on considère les émeutes urbaines, apparues au début des années quatre-vingt-dix. Ces émeutes que la classe politique, les grands médias et les sociologues les plus médiatisés ont unanimement présentées comme des poussées de fièvre nihiliste, « aveugle, autodestructrice et sans objet¹² », dépourvues de toute dimension politique, de toute dimension revendicative et de toute rationalité, ces émeutes qu'on présente aujourd'hui comme les preuves irréfutables d'un manque d'éducation ou d'humanité, ont toutes eu pour événement déclencheur la mort violente d'un jeune, le plus souvent issu de l'immigration, le plus souvent au cours d'une intervention policière. Par conséquent, indépendamment de tout jugement moral ou de toute considération de stratégie politique, force est

d'admettre que ces émeutes ont une rationalité et une dimension politique, et qu'elles constituent une forme de résistance. Si, en plus de cette anamnèse quant à l'élément déclencheur des émeutes, on remonte plus loin, si l'on se souvient qu'au début des années quatre-vingt, des événements du même type (les crimes racistes et sécuritaires) avaient été pour beaucoup dans le déclenchement de la Marche des Beurs et de Convergence 84, si l'on se souvient que tous les moyens politiques non violents avaient alors été mobilisés (la prise de parole publique, la manifestation, la marche pacifique, mais aussi le recours aux tribunaux pour juger les crimes policiers)¹³, si l'on se souvient qu'alors des promesses avaient été faites par les autorités, et si l'on se souvient enfin que durant les années qui ont suivi, rien n'est advenu (hormis des non-lieux, du sursis ou des acquittements de policiers assassins)¹⁴, alors les « explosions » de Vaulx-en-Velin, Sartrouville, Mantes-la-Jolie ou Dammarie-lès-Lys à la suite d'une mort violente d'un jeune du quartier apparaissent tout à coup bien moins imprévisibles, bien moins irrationnelles et même bien moins illégitimes. Alors, surtout, loin de témoigner d'un ensauvagement de la jeunesse des banlieues, ces émeutes témoignent au contraire de l'existence d'un souci de la vie d'autrui, d'une mémoire et d'une incapacité à se résigner face à l'injustice, qui sont la marque même de l'humain.

Le legs colonial

Parmi les ressorts du consensus sécuritaire que nous affrontons aujourd'hui, bien d'autres pistes mériteraient d'être explorées, en particulier du côté du passé colonial et des représentations qui se sont forgées et transmises durant cet épisode « épique ». En effet, tant du point de vue des représentations que des dispositifs politiques et policiers qui se mettent en place aujourd'hui, la filiation est évidente : si l'on parle aussi facilement de « reconquête territoriale », d'espaces « décivilisés », de « sauvages », de « défaut d'intégration » ou de « défaut d'éducation », si l'on parle aussi facilement de « nécessaire adaptation » de « notre dispositif pénal » à des populations radicalement différentes des « blousons noirs de jadis », vivant « en dehors de toute rationalité », c'est que ce vocabulaire, et le regard qui le sous-tend, n'ont rien de nouveau. C'est le même vocabulaire et le même regard qui ont eu cours il y a plusieurs décennies, lorsqu'il s'est agi d'inventer un discours sur « l'indigène » – dont les « jeunes de banlieue » sont en grande partie les descendants. Et c'est également dans le passé colonial qu'il faut aller chercher si l'on veut comprendre la genèse des dispositifs d'exception qui se mettent en place ou se renforcent dans les banlieues : qu'il s'agisse du couvre-feu, de la « guerre préventive » que constituent les contrôles policiers à répétition (ou les dispersions intempestives dans les halls d'immeuble) ou qu'il s'agisse de

la pénalisation des parents pour les fautes des enfants, nous avons affaire à des pratiques qui violent un certain nombre de principes fondamentaux (comme le principe de la présomption d'innocence ou celui de la responsabilité individuelle), et qui par conséquent apparaissent comme des anomalies au regard d'une certaine tradition du droit français, mais qui ne tombent pas du ciel. Si l'on se réfère à l'autre tradition française, à la part d'ombre que constitue le droit d'exception qui s'est inventé et expérimenté dans les colonies françaises, alors le « tournant sécuritaire » auquel nous assistons aujourd'hui perd beaucoup de sa nouveauté ou de son « originalité¹⁵ ».

En guise de conclusion

Le travail de déconstruction que nous venons d'esquisser est nécessaire, mais pas suffisant. Il laisse en effet de côté d'autres points sur lesquels il faudrait s'interroger. En particulier, une fois établi le caractère fondamentalement mythique du discours dominant sur la violence et l'insécurité, il reste à s'interroger sur les raisons de son succès : comment un discours aussi grossièrement mensonger, bête et méchant, a-t-il pu s'imposer dans des franges aussi larges de l'opinion ? On se contentera ici de dire que le Front national est sans doute l'un des grands bénéficiaires de la dérive sécuritaire, mais qu'il est loin d'en être l'acteur principal. Il y a une responsabilité écrasante du reste de la classe politique, de gauche comme de droite, ainsi que des grands médias¹⁶. Une autre question qui ne doit pas être perdue de vue est celle des effets concrets de cette dérive sécuritaire. On le perçoit sans doute plus clairement aujourd'hui, mais ce n'est pas nouveau : les discours s'accompagnent d'actes, qu'ils suscitent ou qu'ils légitiment après coup, et ces actes sont criminels. D'abord parce que les discours et les pratiques sécuritaires produisent une partie des maux qu'ils prétendent déplorer et combattre : ils sèment la méfiance, la peur, le repli sur soi, l'individualisme, la haine et la division, et donc suscitent ou entretiennent les tensions les plus stériles et les plus dangereuses. La prolifération de discours stigmatisant la banlieue entretient non seulement le racisme et le mépris de classe, mais elle sème également la peur, la haine et le mépris au sein même des classes populaires : entre adultes et « jeunes », entre « bons » et « mauvais parents », entre filles et garçons, entre Français « de souche » et « immigrés » ou encore entre « bons » et « mauvais immigrés »...

La logique du bouc-émissaire est aussi dommageable pour l'ensemble de la société : en entretenant l'illusion que l'égoïsme, l'individualisme, la dépolitisation ou encore le sexisme, l'homophobie et l'antisémitisme n'existent qu'en banlieue, le moins que l'on puisse dire est qu'on n'incite pas les classes

moyennes et supérieures à traiter ces problèmes qui sont aussi les leurs, et qu'on réserve de ce fait aux femmes, aux homosexuels ou aux juifs de très déplaisantes surprises. Mais si le discours et les pratiques sécuritaires pourrissent l'ensemble des rapports sociaux, on ne peut pas nier malgré tout que ceux qui en subissent le plus directement et le plus brutalement les conséquences sont les « jeunes de banlieue », en particulier ceux qu'on qualifie d'« issus de l'immigration ». D'abord parce qu'on est en train de briser des jeunes en les envoyant en prison ou en « centre fermé ». Ensuite parce que la focalisation sur les « violences et incivilités » dont certains de ces jeunes se rendent coupables constitue une formidable puissance d'occultation et de diversion : occupés à se défendre ou à se faire oublier un peu, il leur est plus difficile que jamais de faire entendre leur voix, leur avis et leurs griefs contre une société qui leur impose le chômage, la précarité, le racisme et la discrimination. Enfin parce que le consensus sécuritaire se traduit par une légitimation et une banalisation (voire une légalisation de fait) des violences institutionnelles les plus illégitimes (et théoriquement illégales), en particulier les abus policiers : contrôles à répétition, contrôles au faciès, fouilles humiliantes, passages à tabac, usages abusifs de la procédure d'« outrage », et même homicides. Par légalisation de fait, il faut entendre ceci : en septembre 2001, le policier Hiblot, qui avait abattu le jeune Youssef Khaif, en fuite à bord d'une voiture, d'une balle dans la nuque tirée à plus de douze mètres, a été purement et simplement acquitté. Reste enfin une ultime question, la plus urgente : comment résister ?

1 Cf. P. Tévanian, S. Tissot, *Dictionnaire de la lepénisation des esprits*, L'Esprit frappeur, 2002.

2 L'analyse qui suit fait référence aux données chiffrées citées et analysées par Laurent Mucchielli dans *Violence et insécurité. Mythes et réalités dans le débat français*, La Découverte, 2001.

3 Cf. L. Bonelli et G. S. ainati, *La Machine à punir*, L'Esprit frappeur, 2004, et C. Schouler, *Vos papiers ! Que faire face à un contrôle d'identité*, L'Esprit frappeur, 2001.

4 Sur ce point, cf. P. Tévanian, *Le Racisme républicain, Réflexions sur le modèle français de discrimination*, L'Esprit frappeur, 2002, ch. V, 5.

5 Cf. L. Mucchielli, *Violence et insécurité. Mythes et réalités dans le débat français*, La Découverte, 2001.

6 Nonna Mayer a par exemple montré que les enquêtes d'opinion contredisent

la thèse de la « nouvelle judéophobie », élaborée par Pierre-André Taguieff et relayée par de nombreux médias : les idées antisémites ne sont pas, comme le prétend Pierre-André Taguieff, dominantes dans les milieux d'extrême gauche et dans la jeunesse issue de l'immigration maghrébine ; elles restent, aujourd'hui comme par le passé, présentes dans l'ensemble de la société française, avec des « pics » à la droite de la droite, dans les franges de l'opinion qui manifestent par ailleurs un très fort rejet de l'immigration maghrébine : en 2000, les sondés qui approuvent l'énoncé « les juifs sont trop nombreux en France » (soit 20 % des sondés) approuvent à 97 % l'énoncé « il y a trop d'Arabes ».

Cf. N. Mayer, *Le Monde*, 04/04/2002.
7 Formule empruntée à Albert Memmi, dans son *Portrait du colonisé*, Gallimard, 1955.

Loïc Wacquant

University of California-Berkeley et New School for Social Research
Centre de sociologie européenne.

La marginalité urbaine au nouveau millénaire

L'article esquisse une caractérisation du régime de marginalité urbaine qui a émergé dans les sociétés avancées à compter de la fin de l'ère fordiste, et met en lumière les quatre logiques qui se combinent pour la produire : une dérive macrosociétale des inégalités, la déprolétarianisation et la précarisation du salariat, la rétraction de l'État providence, et la concentration-stigmatisation territoriales de la pauvreté. Il montre également que l'émergence de cette nouvelle marginalité prend en Europe des formes distinctes de celles observées aux États-Unis.

Tous les phénomènes sociaux sont, à quelque degré, œuvre de volonté collective, et, qui dit volonté humaine dit choix entre différentes options possibles [...]
Le domaine du social c'est le domaine de la modalité.

Marcel Mauss, Les Civilisations. Éléments et formes (1929)

Cet article analyse les modalités selon lesquelles de nouvelles formes d'inégalité et de marginalité urbaines ont émergé et se diffusent dans les sociétés avancées de l'Occident capitaliste. L'argument se déroule en deux temps. Dans un premier temps, j'esquisse une caractérisation compacte de ce que je considère être un nouveau régime de marginalité urbaine. Je me tourne ensuite vers la question qui informe implicitement ou oriente explicitement les débats européens sur la résurgence de la misère, des divisions et des tensions dans les grandes villes : à savoir, observe-t-on une convergence historique des régimes de pauvreté urbaine sur les deux rives de l'Atlantique ?

Les symptômes de la marginalité avancée

La fin du xx^e siècle a connu une transformation capitale des racines, de la physionomie et des conséquences de la pauvreté urbaine dans les sociétés occidentales. L'accélération de la modernisation économique engendrée par la restructuration globale du capitalisme, la cristallisation d'une nouvelle division internationale du travail (alimentée par la vélocité frénétique des flux

- 8 Cf. P. Tévanian, *Le Ministère de la peur. Réflexions sur le nouvel ordre sécuritaire*, L'Esprit frappeur, 2003, M. Rasjufus, *Bavures et la police et la peine de mort*, L'Esprit frappeur, 2002.
- 9 Cf. D. Lepoutre, *Cœur de banlieue*, Odile Jacob, 1998, O. Masclat, *La Gauche et les « cités »*. *Enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, 2003, et surtout S. Bouamama (dir.), *Contribution à une mémoire des banlieues*, Volga éditions, 1994.
- 10 F. Dubet, *La Galère*, Fayard, 1987.
- 11 Sur ce personnage, et son œuvre, cf. L. Mucchielli, *Violence et insécurité. Mythes et réalités dans le débat français*, La Découverte, 2001.
- 12 F. Dubet, « Violences urbaines », *Cultures et conflits*, n° 6, 1992. Sur ce type de discours, cf. S. Tissot, « Retour sur une émeute », en ligne sur www.lmsi.net
- 13 Cf. Bouzid, *La Marche*, Sinbad, 1983, *Convergence 84, Ruée vers l'égalité*, Mélanges, 1984, et S. Bouamama, *Vingt ans de marche des beurs*, Desclée de Brouwer, 1994.
- 14 Cf. Tévanian, *Le Ministère de la peur. Réflexions sur le nouvel ordre sécuritaire*, L'Esprit frappeur, 2003.
- 15 Cf. P. Tévanian, « Le legs colonial », en ligne sur www.lmsi.net.
- 16 Cf. Tévanian, *Le Ministère de la peur. Réflexions sur le nouvel ordre sécuritaire*, L'Esprit frappeur, 2003.